[PARTICIPER
À LA VIE CITOYENNE]

PARL'On

Demander un titre de voyage

Mise à jour - octobre 2021

QUOI ?

Vous avez une carte de séjour *(pas de récépissé !)* et vous voulez quitter la France pour un **voyage** ?

⚠ *Si vous êtes réfugié ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire, vous ne pouvez pas voyager dans votre pays d'origine.*

Selon votre situation, il faut demander :

- **Réfugié :** un **titre de voyage pour réfugié**
  Document de voyage biométrique , valable 5 ans.
- **Protection subsidiaire :** un **titre d'identité et de voyage**. Document valable 4 ans.
- **Apatride :** un **titre de voyage**
  Document valable 4 ou 5 ans, selon votre situation.

Coût : 40 à 45 euros selon votre situation
A payer en timbres fiscaux

Quand vous voyagez,
prenez aussi votre titre de séjour avec vous.

COMMENT ?

Faire la demande au minimum **2 mois avant** le voyage.

Par courrier seulement

Téléchargez et complétez le formulaire de demande :

https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-etrangers/Demarches-pour-obtenir-un-titre-de-sejour/Demande-de-titre-de-voyage

Dans l'enveloppe, ajoutez les copies des documents nécessaires :

Une enveloppe A4 timbrée (tarif 20g) avec votre nom/prénom et votre adresse postale non fermée

Le formulaire complété et signé (accord des 2 parents pour les mineurs)

2 photos d'identité récentes

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Des timbres fiscaux
(*selon votre situation 40 ou 45€*)
A acheter en bureau de tabac ou sur internet :
timbres.impots.gouv.fr

L'ancien titre de voyage si vous en aviez un

Pour les mineurs : acte de naissance ou livret de famille. Carte de séjour des deux parents

Pour les majeurs : carte de séjour en cours de validité

A envoyer par **lettre recommandée** avec accusé de réception

Préfecture/TVE
6 quai ceineray
BP 33515
44035 Nantes cedex

Vous recevrez une convocation pour aller le retirer **vous-même :** aucune autre personne n'est autorisée à le récupérer.

Apportez les ORIGINAUX lors du rendez-vous.

SCANNEZ-MOI !

rejoignez-nous!

"PARL'On - Solidarité Estuaire"

www.solidarite-estuaire.fr/parlon

Ne pas jeter sur la voie publique

SOLIDARITÉ ESTUAIRE